

## INSERTIONS.

---

### AVIS.

---

Par lettre du 17 juillet courant, le Consul général des Pays-Bas en Suisse, M. *Suter-Vermeulen*, a annoncé au Conseil fédéral qu'il se rend en Hollande en congé et que, pendant son absence, le vice-Consul, M. *Emile Gauchat*, à Berne, gérera les affaires du Consulat général à dater du 18 courant.

Berne, le 20 juillet 1876. [s].

*La Chancellerie fédérale suisse.*

---

### AVIS.

---

Le 5 septembre 1875 est décédé à Batavia une nommée Clémentine **Imbach**, désignée comme née à Neuchâtel, mais ressortissante du Canton de Lucerne.

Les recherches faites par les Chancelleries d'Etat de ces deux Cantons pour découvrir la commune à laquelle appartenait la défunte ayant été infructueuses, le présent avis est donné à cette commune, avec la remarque que l'acte de décès est déposé à la Chancellerie sonssignée.

Berne, le 18 juillet 1876. [s].

*La Chancellerie fédérale suisse.*

---

## **AVIS.**

---

Le 15 février 1875 est décédé au service des Indes néerlandaises, à Kotta Radjah (Atjeh), un nommé Conrad **Widerkeller**, citoyen suisse, né à Anton (?) le 12 juin 1845, fils de Jean-Ulrich et d'Elisabeth née Hühner. Il laisse un décompte de fl. 36. 95.

Comme la commune d'origine du défunt n'a pu être découverte, nous lui donnons avis de ce décès. Dans le cas où les héritiers voudraient faire valoir leurs droits à la succession, nous renvoyons, pour les formalités à remplir, à notre circulaire du 24 septembre 1869 (Feuille fédérale de 1869, III. 33).

Berne, le 20 juillet 1876. [3].

*La Chancellerie fédérale suisse.*

---

## **Compagnie des chemins de fer**

de la

### **Suisse Occidentale.**

---

#### *Suppression du tarif spécial n° 14.*

---

Le public est informé qu'à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain sera supprimé le tarif spécial n° 14, du 1<sup>er</sup> mars 1874, pour le transport de la phosphorite brute ou pulvérisée en provenance de Genève-transit, et des pyrites en provenance de Martigny et Sion, à destination de Romanshorn-transit et Bâle-transit.

Lausanne, le 14 juillet 1876. [2].

*La Direction.*

---

**Compagnie des chemins de fer**  
de la  
**Suisse Occidentale.**

*Suppression du tarif spécial n° 18.*

Le 1<sup>er</sup> novembre prochain sera supprimé le tarif spécial n° 18, du 1<sup>er</sup> mars 1874, pour le transport en petite vitesse de pierres de construction brutes, ébauchées ou taillées, briques pleines et creuses, carreaux en terre cuite et tuiles.

Ce tarif, à partir de sa suppression, sera remplacé par un autre tarif spécial n° 18 pour le transport des marchandises mentionnées ci-dessus, à l'exception des tuiles et des pierres de construction taillées.

Lausanne, le 14 juillet 1876. [2].

*La Direction.*

**Chemins de fer suisses du Nord-Est.**

Le public est prévenu qu'on peut se procurer gratis auprès de nos gares (expéditions aux marchandises) la 1<sup>re</sup> annexe au tarif n° 13 pour les houilles de la Sarre, qui entre en vigueur le 20 de ce mois et qui contient les prix directs depuis les stations suivantes du bassin houiller de la Sarre : Altenwald, Friedrichsthal et Sulzbach.

Zurich, le 14 juillet 1876. [1].

*La Direction des chemins de fer  
suisses du Nord-Est.*

## Publication.

---

Dans une liste de Suisses décédés aux Indes néerlandaises, figure un nommé *Bosshardt, Frédéric*, indiqué comme né le 15 juillet 1832 à Bâle, fils de Jean et de Susanne née Adlang; il est décédé le 19 décembre 1873 à Penajoeng (Atjeh). Le solde de sa succession se monte à 7 florins 41 cents, valeur néerlandaise. Comme il résulte d'une communication de la Chancellerie d'Etat de Bâle-Ville que l'indication ci-dessus du lieu de naissance est inexacte, et vu le fait que la constatation de l'indigénat du défunt prénommé n'est pas possible de notre part, l'autorité du lieu d'origine intéressée est informée par cette voie de ce décès.

Berne, le 11 juillet 1876. [3].

*La Chancellerie fédérale suisse.*

---

## Avis.

---

D'après une dépêche, datée du 6 de ce mois, de la Légation suisse à Rome, les personnes qui sont au bénéfice de pensions romaines et qui désirent en confier l'encaissement à M. l'ancien vice-Consul Gaspard *Heer*, à Rome, n'ont qu'à lui envoyer leurs certificats de vie, comme ils le faisaient précédemment vis-à-vis de M. Schlatter, et les pensions seront perçues et leur seront envoyées sans que de nouvelles procurations soient nécessaires.

Berne, le 12 juillet 1876. [3].

*La Chancellerie fédérale suisse.*

---

**Compagnie des chemins de fer**  
de la  
**Suisse Occidentale.**

*Billets d'aller et retour pendant le tir fédéral de 1876.*

Le public est informé que pendant la période du tir fédéral, soit du 16 au 24 juillet, les billets ordinaires d'aller et retour, émis par les gares de la Suisse Occidentale, du Jougne-Eclépens, de la ligne du Simplon et du Bulle-Romont, à destination de Lausanne, auront une durée de six jours au lieu de deux, limitée entre la période du 16 au 24 juillet Lausanne, le 10 juillet 1876. [2].

*La Direction.*

**Chemins de fer Jura-Berne-Lucerne.**

Le tarif spécial en vigueur depuis le 20 août 1864, pour le transport des longs bois, expédiés à Bâle des stations de Langnau, Emmenmatt, Signau, Zäziwyl, Konolfingen et Worb, sera abrogé, ensuite d'entente avec la Direction du Central Suisse, à partir du 10 octobre 1876, et les taxes du tarif général seront appliquées dès le jour indiqué (10 octobre 1876) au transport de ces marchandises à destination de Bâle.

Berne, le 10 juillet 1876. [3].

*La Direction des chemins de fer  
Jura-Berne-Lucerne.*

## *Chemins de fer Jura-Berne-Lucerne.*

---

Nous portons à la connaissance du public que les tarifs spéciaux suivants seront abrogés à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1876:

1<sup>o</sup> Le tarif spécial du 15 janvier 1867, pour le transport à Bâle, en petite vitesse, des échalas, chevalets et bois d'échafaudage, des stations de Langnau, Emmennatt, Signau, Zäziwyl, Konolfingen, Worb, Schüpfen et Lyss, avec annexe du 20 janvier 1867, au départ des stations de Suberg et Busswyl.

2<sup>o</sup> Le tarif spécial du 1<sup>er</sup> octobre 1867, pour le transport à Bâle, en petite vitesse, des planches, lattes, bois sciés, traverses, et autres bois coupés.

A partir du jour sus-indiqué, les taxes des tarifs généraux seront appliquées au transport de ces marchandises pour Bâle.

Berne, le 10 juillet 1876. [s].

*La Direction des chemins de fer  
Jura-Berne-Lucerne.*

---

## AVIS.

---

Le 7 avril dernier est décédé à Rio de Janeiro un nommé Gottfried **Küchli**, commis, âgé de 26 ans, indiqué comme ressortissant de Baden (Argovie). D'après un rapport des autorités argoviennes, l'indication de la commune d'origine du défunt est erronée.

La Chancellerie fédérale porte, par le présent avis, ce décès à la connaissance des autorités de la commune d'origine de Küchli.

Berne, le 4 juillet 1876. [s].

*La Chancellerie fédérale suisse.*

---

## Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

- |   |  |
|---|--|
| 1) <b>Conducteur</b> de l'arrondissement postal de Genève.  | } S'adresser, d'ici au 4 août 1876, à la Direction des postes à Genève.    |
| 2) <b>Garçon</b> de bureau au bureau des postes de Genève.  |  |
| 3) <b>Facteur</b> de lettres à Genève.  |  |
| 4) <b>Commis</b> de poste à Morat. S'adresser, d'ici au 4 août 1876, à la Direction des postes à Lausanne.  |  |
| 5) <b>Buraliste</b> postal et facteur à Münsingen (Berne). S'adresser, d'ici au 4 août 1876, à la Direction des postes à Berne.   |  |
| 6) <b>Facteur</b> de lettres à Bienne.  | } S'adresser, d'ici au 4 août 1876, à la Direction des postes à Neuchâtel. |
| 7) <b>Buraliste</b> postal et messenger à Undervelier (Berne).  |  |
| 8) <b>Chargeur</b> postal à Stein (Argovie).  | } S'adresser, d'ici au 4 août 1876, à la Direction des postes à Aarau.     |
| 9) » » » Bremgarten.  |  |
| 10) <b>Conducteur</b> de l'arrondissement postal d'Aarau.   |  |
| 11) <b>Conducteur</b> de l'arrondissement postal de Lucerne.  | } S'adresser, d'ici au 4 août 1876, à la Direction des postes à Lucerne.   |
| 12) <b>Buraliste</b> postal et facteur à Wassen (Uri).  |  |
| 13) <b>Dépositaire</b> postal et facteur à Necker (St-Gall).  | } S'adresser, d'ici au 4 août 1876, à la Direction des postes à St-Gall.   |
| 14) <b>Facteur</b> de lettres à Einsiedeln.   |  |
| 15) <b>Télégraphiste</b> à Ressiga (Tessin). Traitement annuel fr. 200. S'adresser, d'ici au 8 août 1876, à l'Inspection des télégraphes à Bellinzone.  |  |
| 16) <b>Facteur</b> au bureau des télégraphes à Genève. Traitement annuel fr. 480, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 8 août 1876, au Chef du bureau des télégraphes à Genève. |  |

17) **Télégraphiste** à Enge près Zurich. Traitement annuel fr. 200. S'adresser, d'ici au 8 août 1876, à l'Inspection des télégraphes à Zurich.

18) **Télégraphiste** à Necker. Traitement annuel fr. 200. S'adresser, d'ici au 8 août 1876, à l'Inspection des télégraphes à St-Gall.

19) **Télégraphiste** à Chêne-Bougeries (Genève). Traitement annuel fr. 200. S'adresser, d'ici au 8 août 1876, à l'Inspection des télégraphes à Genève.

---

1) **Facteur** de lettres à Ouchy. S'adresser, d'ici au 28 juillet 1876, à la Direction des postes à Lausanne,

2) **Buraliste** postal à Schönenwerth (Soleure). S'adresser, d'ici au 28 juillet 1876, à la Direction des postes à Aarau.

3) **Conducteur** de l'arrondissement postal de Zurich. S'adresser, d'ici au 28 juillet 1876, à la Direction des postes à Zurich.

4) **Chef** de bureau au bureau principal des postes de Bellinzone. S'adresser, d'ici au 28 juillet 1876, à la Direction des postes à Bellinzone.

5) **Télégraphiste** à Bürglen (St-Gall). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 25 juillet 1876, à l'Inspection des télégraphes à St-Gall.

6) **Télégraphiste** à Hinterrhein (Grisons). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 25 juillet 1876, à l'Inspection des télégraphes à Coire.

7) **Télégraphiste** à Berne. Traitement annuel dans les limites de la loi fédérale du 2 août 1873. S'adresser, d'ici au 25 juillet 1876, à l'Inspection des télégraphes à Berne.

---



## INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1876
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	32
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.07.1876
Date	
Data	
Seite	297-304
Page	
Pagina	
Ref. No	10 064 240

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.